

Luxembourg, le 21 juillet 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

« Il me revient que, suite aux intempéries et inondations du 15 juillet, un certain nombre de stations de traitement des eaux usées auraient été endommagées.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

- *Madame la Ministre peut-elle informer quelles stations ont été touchées par les intempéries et inondations ?*
- *Madame la Ministre peut-elle préciser la nature et les dimensions respectives des dégâts ?*
- *Quel en est l'impact sur les milieux aquatiques ?*
- *À quelle hauteur les dégâts peuvent-ils être estimés ?*
- *Sachant que déjà avant les intempéries et inondations récentes, les projets de modernisation et d'extension des stations de traitement des eaux usées avaient mis les communes respectivement les syndicats de communes sous une pression financière importante, est-il prévu, le cas échéant, d'accorder des aides pour remettre en état les stations concernées ? »*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 14 septembre 2021

Service central de législation

Monsieur Marc Hansen

Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°4701 – Réponse

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°4701 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°4701 du 21 juillet 2021 de l'honorable député Monsieur Gusty Graas relative à l'impact des inondations sur les stations de traitement d'eaux usées

1. Madame la Ministre peut-elle informer quelles stations ont été touchées par les intempéries et inondations ?

2. Madame la Ministre peut-elle préciser la nature et les dimensions respectives des dégâts?

Au Luxembourg 4 stations d'épurations ont été impactées de façon significative lors des inondations du 14 et 15 juillet. Ces dégâts montrent également l'envergure des inondations vécues, car les stations d'épuration sont planifiées et construites pour résister à une crue centennale.

Une partie de la station d'épuration de Bettembourg (exploitée par le STEP) a été inondée et des coupures de courant ont eu lieu. Le traitement des eaux usées était arrêté et impacté pendant quelques heures dans la nuit du 14 au 15 juillet. Le stock de pièces détachées et de rechange a été inondé, résultant probablement dans une perte totale des pièces.

La station d'épuration d'Echternach (exploitée par le SIDEST) a été complètement inondée, et la grande majorité des installations électriques, techniques et électromécaniques a été détruite. Suite aux efforts et travaux impressionnants du syndicat, une reprise du traitement mécanique des eaux usées a eu lieu le 17 juillet et à l'aide de compresseurs mobiles, le traitement biologique a pu être rétabli de manière provisoire en date du 20 juillet.

Les stations d'épurations de Rosport et Moersdorf (exploitées par la Verbandsgemeinde Trier-Land) ont également été complètement inondées et une grande partie des installations électriques, techniques et électromécaniques a été détruite. Grâce à l'engagement impressionnant du syndicat, les deux stations d'épurations sont de nouveau capables de traiter de manière provisoire les eaux usées et ceci mécaniquement et biologiquement depuis le 17 juillet pour la station de Rosport et 23 juillet pour la station de Moersdorf.

Des interventions dans les semaines et mois à venir seront nécessaires afin de remplacer les installations provisoires ainsi que le nettoyage de certains bassins dans lesquels des boues et sédiments se sont déposés lors des inondations.

3. Quel en est l'impact sur les milieux aquatiques ?

Des prélèvements n'ont pas été réalisés, ni sur les stations d'épuration, ni dans les cours d'eau récepteurs pendant les inondations. Ceci était impossible pour des raisons d'accès et de sécurité. Vu les débits très importants dans les cours d'eau, les débordements des réseaux d'assainissement du système mixte et les déversements résultants des inondations de caves et égouts une interprétation des résultats et une appréciation quant à l'origine de la pollution aurait été impossible.

4. À quelle hauteur les dégâts peuvent-ils être estimés?

Les syndicats sont toujours en train d'évaluer les dégâts, notamment afin de voir si des équipements peuvent être « simplement » réparés ou s'ils doivent être remplacés. Des estimations provisoires chiffrent les dégâts pour la station d'épuration d'Echternach à 2 millions Euros, pour les stations Rosport et Moersdorf à +/- 500 000 Euros chacune. À ceci s'ajoutent les dégâts sur les installations du réseau (stations de pompage, bassin d'orage, collecteurs, etc.)

5. Sachant que déjà avant les intempéries et inondations récentes, les projets de modernisation et d'extension des stations de traitement des eaux usées avaient mis les communes

respectivement les syndicats de communes sous une pression financière importante, est-il prévu, le cas échéant, d'accorder des aides pour remettre en état les stations concernées ?

Mes services ont établi un relevé renseignant sur les dégâts constatés et le montant provisoire nécessaire à débloquer. Par la suite, en vue de la remise en état générale des infrastructures d'assainissement, le gouvernement a décidé de mettre des fonds à disposition des communes.